



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Assistant d'éducation

Question au Gouvernement n° 3712

Texte de la question

ASSISTANTS D'ÉDUCATION

M. le président. La parole est à Mme Michèle Victory.

Mme Michèle Victory. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, « nous ne sommes plus vos pions » : c'est avec cette formule malicieuse que les assistants d'éducation – les AED –, vous interpellent aujourd'hui, puisqu'une nouvelle fois le monde de l'éducation, dont les insatisfactions et les déceptions sont nombreuses, manifeste dans toute la France.

C'est donc sur la situation des AED, sur leur statut précaire, sur l'évolution et la définition de leurs missions que je souhaite à nouveau vous interroger. En effet, au fil des années, des modifications sont intervenues quant à leur mode de recrutement, aboutissant en 2003 à les doter d'un nouveau statut. Pourtant, la reconnaissance de leur implication dans la vie des établissements scolaires n'est pas au rendez-vous.

Parmi les 62 812 AED que comptent nos établissements scolaires, les étudiants qui exercent ce métier pour financer leurs études n'occupent plus désormais qu'une place marginale. Les chiffres le montrent, puisque si 77 % des assistants ont moins de 35 ans, leur âge moyen est de 30 ans. C'est bien la preuve de l'évolution d'une profession dont la plupart des agents souhaitent s'investir et sécuriser leur parcours. Ils – ou plutôt elles car 60 % sont des femmes – sont souvent chargés de famille, mais sont exposés à une précarité qui n'est propice ni à leur vie professionnelle et personnelle, ni au bon fonctionnement des établissements.

Si la souplesse du recrutement est un atout, nous ne pouvons toutefois nous satisfaire de la situation actuelle : un salaire de 1 450 euros bruts par mois pour 40 heures de présence, ce qui est au-dessous du SMIC ; seulement 45 % de contrats à temps plein et des CDD renouvelés chaque année – voire plusieurs fois pendant l'année scolaire – pour une durée maximale de six ans. Ces personnels n'ont ainsi aucune perspective de maintien dans l'emploi, quand bien même les chefs d'établissements, satisfaits, souhaiteraient les conserver au sein des équipes éducatives.

Compte tenu de la nécessité d'augmenter le nombre d'AED, il conviendrait de formuler des propositions dans le sens d'une « CDisation », ou d'une titularisation, ce qui serait une juste reconnaissance de leur métier et favoriserait la stabilisation des équipes. Il faut, en outre, leur permettre d'accéder plus facilement à la valorisation des acquis de l'expérience – VAE – et mieux reconnaître leurs compétences.

Quelle concertation envisagez-vous pour apporter des réponses en phase avec la réalité ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe SOC et sur plusieurs bancs du groupe GDR.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports*. Je vous remercie de mettre en lumière les assistants d'éducation, catégorie de personnels particulièrement importante dans l'éducation nationale. Comme vous l'avez rappelé, ils sont plus de 60 000 et ils exercent un rôle crucial dans la vie quotidienne des établissements scolaires. Il est important de le reconnaître. J'observe d'ailleurs que, très souvent, lorsque les établissements demandent une amélioration de leur fonctionnement, ils sollicitent la création de postes d'assistants d'éducation, plébiscitant ainsi le rôle joué par ces personnes.

Les assistants d'éducation sont pleinement concernés par le Grenelle de l'éducation dont je parlais précédemment. Ce processus, qui ne concerne pas seulement les professeurs, mais bien l'ensemble des personnels de l'éducation nationale, est ainsi l'occasion d'examiner certains enjeux comme la précarité et, plus généralement, le bien-être au travail. Il doit aboutir à ce que les assistants d'éducation se sentent pleinement pris en considération par mon ministère.

Le Grenelle de l'éducation sera l'occasion de plusieurs progrès ; je m'exprimerai sur ce point au mois de février. Il est encore temps de formuler des idées comme celles que vous avancez. Je salue d'ailleurs le travail accompli par plusieurs députés qui ont créé des « Grenelle locaux » afin de favoriser la concertation.

Un exemple des avancées récentes qu'a connues ce débat est celui des pré-recrutés. Nous avons voulu, dans la droite ligne de ce que vous venez de proposer, recourir au statut d'assistant d'éducation pour former des jeunes et en faire de futurs professeurs, renouant ainsi avec une bonne tradition républicaine consistant à soutenir les étudiants qui se destinent à cette profession. Ces pré-recrutés pourront bénéficier d'un supplément de rémunération et seront accompagnés vers un emploi pérenne.

Différentes pistes existent donc pour mieux définir la fonction d'assistant d'éducation. Je vous remercie de vos propositions et j'espère que le Grenelle de l'éducation permettra de leur donner satisfaction.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Victory](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3712

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 janvier 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [27 janvier 2021](#)